Conseil municipal du 21 mars 2016

Extrait du registre des **délibérations**

DATE DE CONVOCATION :

11 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE :

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : **29**

Présents : **27**
Sauf :
2016-23 : 26
2016-24 : 25
2016-25 à 32 : 26
2016-39 : 26
2016-49 : 26

Votants : **29**
Sauf :
2016-23 : 28
2016-24 : 27
2016-25 à 32 : 28
2016-39 : 28
2016-49 : 28

L'an deux mille seize, le 21 mars, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. David LAPPARTIENT, Mme Jeanne LAUNAY, M. Jean-Yves GUILLOUX, Mme Dominique-Sophie LIOT, M. Bernard JACOB, Mme Dominique VANARD, M. Michel BENOÎT, Mme Christine HASCOËT, Mme Gisèle LE PLAIN, M. Alain DEJUCQ, M. Christian JACOB, M. Alain RAUD, Mme Paulette BAHON, M. Jean-Paul GAUDAIRE, Mme Evelyne JUGAN, M. Eric DIGUET, M. Roland NICOL, Mme Maryse GALLO, M. Jean-Yves COUËDEL, Mme Mireille PROUTEN-RIO, Mme Camille PETERS, Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC, M. Renaud BAUDART, M. Daniel DAVID, Mme Marie-Cécile RIÉDI, M. François LE ROY, Mme Almodie PORTIÉ-LOUISE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Pierre SANTACRUZ, ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GUILLOUX,
Mme Marion EUDE, ayant donné pouvoir à M. Bernard JACOB.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC.

2016-64 - CCPR – SCOT AVIS DE LA COMMUNE SUR LA REVISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération de la CCPRhuys du 8 janvier 2016 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale révisé,

Considérant la procédure de révision du SCoT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés, par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (*Mme Riédi, M. David, Mme Portié-Louise, M. Le Roy*), décide de :

Article 1 : - **DONNER un avis favorable au projet de SCoT arrêté par la CCPRhuys avec les observations ci-après :**

- **Déviation de Kérentré :** la sécurisation de la traversée du village de Kérentré est un enjeu important pour la presqu'île notamment en terme de nuisance pour les riverains (exposition au bruit), de sécurité (trafic important), de gestion des déchets et de maintien des conditions d'exploitation de la carrière de la Motte.

  Actuellement, passent à Kérentré :
  - ✓ les camions de collecte des ordures ménagères,
  - ✓ les camions de transfert vers Vannes des ordures ménagères,
  - ✓ les camions de transfert des déchets verts déposés dans les déchetteries vers la plateforme de compostage,
  - ✓ les véhicules lourds évacuant le compost,
  - ✓ les habitants voulant accéder à la déchetterie,

✓ les camions d'exploitation de la carrière de La Motte.

- **Projet de nouvelle déchèterie :** dans un contexte de développement des collectes sélectives, les équipements actuels répondent difficilement aux besoins en matière de collectes (surcharges des 3 déchèteries en fréquentation, etc.) notamment en période estivale.
  Il conviendrait que le SCoT prévoie les conditions pour créer un nouveau site pour faciliter les modalités de dépôts des habitants.

Article 2 : - **AUTORISER M. le Maire à transmettre l'avis à la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys.**

Fait et délibéré, le 21 mars 2016,

Le Maire,

MAIRIE DE SARZEAU (Morbihan)

David LAPPARTIENT

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture le : 01/04/2016
N° 056-215602400-20160321-2016_63-DE
Publié ou notifié le : 22 MARS 2016
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.